



Communiqué de presse – 9 septembre 2018

Ligne à très haute tension Chamoson-Chippis

Le PSVR exige que soit appliquées les recommandations de l'étude géologique publiée en 2016 et que les travaux soient immédiatement bloqués.

Le PSVR se joindra à la manifestation devant le Parlement le vendredi 14 septembre de 8h30 à 9h30 et appelle la population à soutenir cette action avec force et conviction.

Le Conseiller national socialiste Mathias Reynard s'est engagé contre ce projet depuis plusieurs années.

En septembre 2015 déjà, le conseiller national valaisan déposait un postulat chargeant le Conseil fédéral d'examiner l'opportunité d'intégrer dans la planification du réseau électrique suisse la construction d'une ligne enterrée sur le tracé global entre Chamoson et Ulrichen. Le Conseil fédéral proposait le rejet du postulat, mais ne fut pas suivi par le Conseil national qui lui, approuvait le texte par 127 voix contre 60 le 9 mars 2017...

Le 12 mars 2018, il déposait l'interpellation suivante à l'heure des questions :

« Le 9 mars 2017, le Conseil national a accepté, par 127 voix contre 60, mon postulat 15.4013 en faveur d'un réexamen de l'enfouissement de l'ensemble de la ligne THT Chamoson-Ulrichen.

Alors que nous attendons, comme la procédure le veut, le rapport du Conseil fédéral sur cette question, Swissgrid a annoncé en début d'année démarrer la construction d'une ligne THT aérienne entre Chamoson et Chippis.

Est-ce le Parlement fédéral ou Swissgrid qui décide dans ce pays ? »

La réponse du Conseil fédéral est tout simplement sidérante : *« Après plusieurs examens judiciaires, le projet a finalement été confirmé en tant que ligne aérienne par le Tribunal fédéral par arrêt du 1er septembre 2017. La décision est entrée en force et est donc contraignante pour le Conseil fédéral comme pour le Parlement. Il n'est donc plus possible de réexaminer la question. »*

En juin 2018, nouvelle interpellation : « Pas de travaux avant la finalisation de la procédure de planification de détail », et trois questions précises au Conseil fédéral :

« 1. Le Conseil fédéral considère-t-il que le projet est toujours définitif dans sa version actuelle?

2. Est-il acceptable de démarrer des travaux avant que la procédure de planification de détail ne soit terminée ?

3. La détermination du géologue cantonal sera-t-elle respectée ? »

Le Conseil fédéral y répondait le 29 août dernier. *« Il n'est pas dans ses attributions de remettre en question l'arrêt du Tribunal fédéral ... si des raisons impératives de s'écarter du plan approuvé devaient se faire jour, il appartiendrait alors à Swissgrid, conformément à l'article 10 de l'ordonnance*

sur la procédure d'approbation des installations électriques (OPIE; RS 734.25), d'en avertir l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) pour approbation des changements nécessaires au projet... Il n'est pas de la compétence du Conseil fédéral de se déterminer quant à l'opportunité et à la validité du délai d'observation indiqué par le géologue cantonal ... »

Le Tribunal fédéral aurait-il rendu une décision sans tenir compte de l'étude géologique mandatée par Alpiq en 2015 et gardée confidentielle jusqu'en juin 2018 ? Et sans connaître la réponse du géologue cantonal à une demande de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), attirant l'attention sur plusieurs pylônes menacés par des aléas géologiques et hydrologiques notamment dans les régions de Salins et de Chippis ? Voici un extrait des conclusions de l'étude publiée en juin 2016 :

« Trente-quatre pylônes du projet de la ligne 380 kilovolts projetés entre Aproz et Chippis sont exposés à des dangers naturels. Les risques de dommages pour ces pylônes considérés en classe III par le canton ne peuvent pas être négligés. »

Swissgrid, la société qui a repris le dossier d'Alpiq, maintient sa position. Et ne tient tout simplement pas compte de l'étude qui préconise une observation préalable d'une durée minimum de 3 ans. Ce rapport souligne – et c'est la première fois qu'on peut le lire – que cette mesure est très contraignante pour Swissgrid, car ses conséquences en termes de délai et de coût sont conséquentes.

Il en va de la sécurité et de la santé de la population valaisanne. Et ces deux éléments-là ne devraient pas entrer en conflit avec une question de coûts.

Dans d'autres pays, les ponts s'effondrent parce qu'on a préféré verser les dividendes aux actionnaires plutôt qu'entreprendre des travaux d'entretien et de rénovation nécessaires. Est-il pensable qu'en Suisse, et en Valais plus particulièrement, on accepte de faire porter des risques à la population pour ne pas « dépenser trop ? ».

Faut-il encore rappeler que Le Tribunal fédéral a estimé que, grâce au progrès technologique, le câblage souterrain était devenu plus efficace, plus fiable et moins coûteux pour la construction d'une ligne THT dans le canton d'Argovie ? Les travaux de cette ligne ont commencé en août de cette année et devraient prendre fin en 2020.

Contact : Barbara Lanthemann, présidente PSVR - 079/773.31.23